



## Une absence non remplacée ?

**Avant**, je mets  
l'administration face à  
ses responsabilités.  
**Après**, je signale sur le  
RSST.



## Besoin d'infos sur le remplacement ?

Je retrouve les informations sur le pôle de gestion remplacement (absences prévisibles, numéros de téléphone, formulaire de demande d'autorisation d'absence, ...).



## Une absence imprévisible ?



Je signale une absence imprévisible avec le formulaire mis en ligne par la DSDEN (en remplacement de l'envoi d'un mail).

